

*La commission exécutive de l'UFROS réunie les 13 et 14 juin 2017 partage la déclaration de la CGT du 13 juin 2017*

## **Les salariés ont de quoi se mobiliser !**

6 réunions d'une heure par syndicat – qui plus est, sans aucun texte du gouvernement – ne font pas une concertation. 6 heures pour démanteler 120 ans de droit du travail conquis par les luttes sociales, voilà qui est inadmissible !

Où sont reprises les propositions des organisations syndicales de salariés ?

C'est bien les exigences du Medef qui se dévoilent.

En effet, ce matin, les intentions de la ministre du travail se sont précisées et le scénario du pire pour l'ensemble des salariés se confirme.

C'est la fin des conventions collectives. Avec ce projet gouvernemental, tous les droits garantis par les conventions collectives de branche seraient remis en cause voire amenés à disparaître : primes diverses (ancienneté, vacances, etc.), intégralité du salaire versée pendant les arrêts maladie, indemnités conventionnelles de départ en retraite ou de licenciement.

Le gouvernement annonce, dans l'espace feutré du bureau du ministère, vouloir dénaturer les mécanismes de négociation. En dehors des 6 thèmes sur lesquels l'accord d'entreprise ne peut pas faire moins bien que l'accord de branche, tous les autres sujets pourraient être tirés vers le bas parce que renvoyés vers l'accord d'entreprise.

C'est donc bien une logique de mise en concurrence des salariés pour faire baisser ce que le patronat qualifie de « coût du travail » qui est en marche.

C'est l'affaiblissement de la loi. De nouveaux thèmes aujourd'hui exclusivement régis par la loi pourraient être renvoyés à la négociation de branche, tels que les motifs de licenciement (fautes anodines, savoir être, chiffre d'affaire de magasin trop faible, cadences et production sur la chaîne insuffisantes, etc.). Cela pourrait s'appliquer aussi à l'ouverture de cas de recours au CDD (embauche en CDD pour effectuer des travaux dangereux, remplacement de salariés grévistes, CDD en lieu et place d'une période d'essai), etc.

C'est la fin du contrat de travail. Le contrat de travail de chaque salarié ne pourrait plus résister à des règles régressives prévues par l'accord d'entreprise. Si celui-ci prévoit une clause de mobilité ou encore une baisse des salaires et que le salarié refuse, il serait purement et simplement licencié.

La CGT, au contraire, porte des propositions modernes et de progrès social partagées par la majorité des salariés et que le gouvernement refuse pour le moment de prendre en considération.

Les salariés refusent la loi Travail. La CGT les appelle à poursuivre et amplifier la mobilisation contre le projet XXL du gouvernement Macron.

**Circulaire**  
**UFROS ACTU N°6**  
**15 juin 17**

**Union Fédérale des Retraités des Organismes  
Sociaux CGT**

263, rue de Paris Case 536 - 93515 Montreuil Cedex – Tél : 01 48 18 83 73  
ufros@orgasociaux.cgt.fr www.orgasociaux.cgt.fr

**Pour la défense du code du  
travail, l'UFROS invite les re-  
traités à contacter leur UD et  
UL pour s'inscrire dans la mo-  
bilisation du 27 juin 2017.**

# Défense

## de la protection sociale !

Inquiet devant le désaveu exprimé dans l'abstention, le gouvernement est prêt à utiliser les moyens les plus anti démocratiques comme l'intégration dans le droit commun des dispositions exorbitantes de l'Etat d'urgence.

C'est dans ce cadre que l'attaque contre le droit du travail s'accompagne d'une offensive sans précédent contre la sécurité sociale.

La suppression de la cotisation maladie constitue une attaque frontale contre la conquête de 1945 basée sur le salaire socialisé.

Le gouvernement promet ainsi aux salariés du privé une augmentation du pouvoir d'achat qui ne coûte rien au patronat mais qui est financée par les retraités !

Cette attaque contre le salaire socialisé s'accompagnerait d'un nouveau plan d'économie de 15 milliards qui devrait être détaillé dans le PLFSS 2018.

Le gouvernement Macron/Philippe annonce également une réforme majeure des retraites dans laquelle le montant de la retraite ne serait plus fonction du salaire, mais de paramètres économiques extérieurs. On passerait ainsi d'un système à « prestations définies » à un système à « cotisation définies ».

Dans cette période où la sécurité sociale, donc son personnel vont être la cible d'un gouvernement tout entier dévoué au capital financier, l'UFROS invite les retraités à s'appuyer sur l'unité des 9 organisations de retraités (sauf la CFDT).

**Elle appelle à l'unité des retraités et des actifs pour la défense d'une sécurité sociale dont l'existence est la condition de la lutte contre les inégalités et pour le progrès social !**

**L'heure est à la RESISTANCE !**



## **L'UFROS fait sienne le communiqué de l'Union Fédérale des Retraités-es CGT des Finances**

**Les retraité-es ne sont pas des « vaches à lait » !**

***NON à l'augmentation de la CSG !***

Monsieur Macron dans un courrier aux retraités en date du 18 avril écrivait à propos de l'augmentation de la CSG de 1,7 % qu'il avait annoncée dans son programme : « C'est une mesure qui renforcera en actes la solidarité intergénérationnelle car grâce à vous, nous redonnerons du pouvoir d'achat à vos enfants et à vos petits-enfants après une décennie au cours de laquelle il n'a que peu augmenté. ».

C'est vrai les salaires ont peu augmenté dans la dernière décennie mais le montant des revenus disponibles pour les retraité-es est en nette diminution sur la même période avec des revalorisations pratiquement inexistantes et une série de mesures au plan fiscal ayant entraîné une nette détérioration du pouvoir d'achat des retraité-es.

Prendre dans la poche de Paul (le retraité) pour donner à Pierre (l'actif) n'améliorera en rien globalement la situation du pouvoir d'achat alors que des milliards continuent à être distribués, principalement aux grandes entreprises, sans aucun effet sur l'emploi ou que la fraude et l'évasion fiscales privent le budget de l'Etat de près de 150 milliards. Macron le financier n'a aucune volonté politique de s'attaquer vraiment aux paradis fiscaux et aux multiples cadeaux aux plus riches. Comme le disait Coluche : « C'est beaucoup plus facile de s'attaquer aux pauvres, ils sont bien plus nombreux ».

Deux exemples : une retraitée percevant 1 480 € de pension mensuelle payera un supplément annuel de CSG de 302 € alors qu'une active percevant cette même somme aura une diminution de 263 € de ses cotisations annuelles. Un retraité percevant une pension mensuelle de 2 500 € payera un supplément annuel de CSG de 510 € alors qu'un actif percevant cette même somme aura une diminution de 444 € de ses cotisations annuelles.

Les seuls perdants seront les retraité-es dont la cotisation CSG passera de 6,6 à 8,3 % pour celles et ceux vivant seuls ayant un revenu mensuel imposable supérieur ou égal à 1 450 € (plus de 65 ans), à 1 331 € (pour les moins de 65 ans) et 2 210 € pour un couple de retraités (de plus de 65 ans), à 2 042 € (pour les moins de 65 ans). Est-ce vraiment ceux-là les nantis ?

Montreuil le 8 juin 2017

## **LES ACCUEILS QUI FERMENT :**

### **Une atteinte au service public !**

A l'heure où nous avons besoin d'un renforcement de l'action publique nous assistons à sa lente agonie.

La sécurité sociale, garante de notre modèle social qui a largement contribué à la croissance de ce pays est continuellement remise en cause.

Que se passe-t-il donc ?

Souvenons-nous par exemple du scandale qui avait embrasé la CARSAT du Nord Picardie en 2014 et 2015 . La contraction des moyens avait conduit à ne plus se mettre en capacité de verser les retraites de milliers de pensionnés. A ce jour nombre de difficultés demeurent et s'amplifient même.

Aujourd'hui c'est tout le réseau des organismes qui est fragilisé, les CARSAT, les CPAM, les CAF, Pôle Emploi, tous les services ferment une partie de leur accueil au public. Il s'agirait, nous dit-on, de mieux répondre aux besoins des assurés et usagers.

Ce qui est d'une absurdité sans nom. Pour répondre en réalité aux impératifs budgétaires on brade le système de protection sociale dans une période où des millions de nos concitoyens en ont pourtant cruellement besoin.

Alors que l'accueil physique des assurés sociaux reste un besoin social indispensable, ces décisions successives de fermetures des antennes locales CARSAT, CPAM, CAF, Pôle Emploi, sont lourdes de conséquences et contribuent à accroître les difficultés rencontrées par les assurés sociaux dans leurs démarches et la réponse à leurs besoins.

C'est du maintien et de l'amélioration de la qualité du service public de proximité dont il est question alors que les baisses de crédits de fonctionnement, les suppressions d'emplois et, par voie de conséquence, l'aggravation des conditions de travail des salariés permettent de moins en moins d'absorber la charge de travail et de répondre aux demandes des assurés sociaux dans de bonnes conditions.

Alors que les accueils de proximité deviennent de simples variables d'ajustement dans une gestion à courte vue, il devient urgent de redonner les moyens financiers et humains à la Sécurité sociale, pilier de notre protection sociale.

**Dans ce contexte l'UFROS avec la fédération, l'UCR, la CGT, ont décidé de s'adresser aux élus.**

**Les ELUS de la Nation ont la responsabilité et le devoir de mettre un terme à ces mesures.**

